



# Le SAVS-SAS ORSAC Le SAVS-SAL ORSAC

Services d'accompagnement à la vie sociale  
Bourg-en-Bresse - Ain



Secteur:  
Insertion, logement

Administrateur délégué  
Patrick Perrard

Directeur  
Philippe Félix

Chef de service éducatif  
Béatrice Gelin

• Financement  
Les SAVS (SAS et SAL)  
sont financés par le  
Conseil départemental  
dans le cadre d'une  
convention de trois  
ans.

• Le SAVS/SAS est en  
permanence bouillon-  
nant d'activités. Il est  
ouvert aux accueillis  
tous les jours de l'année  
sauf le dimanche.

• Au SAVS/SAL,  
environ la moitié  
des accueillis sont  
issus du Centre  
psychothérapeutique  
de l'Ain, avec lequel  
la coopération est  
étroite.  
La moitié environ  
travaillent en ESAT.

## 1. LE SAVS-SAS ORSAC (Service d'accompagnement et de soutien)

Ce service aide les personnes handicapées par une maladie psychique à vivre à domicile et accompagne leur apprentissage de l'autonomie. La CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) émet une notification de décision qui accorde une orientation vers le SAVS, pour une durée de 1 à 3 ans. La commission d'admission du SAVS reçoit la personne et détermine avec elle son projet et les deux parties s'engagent vers un accompagnement.

Le SAVS-SAS est agréé pour 60 places. Les accueillis sont âgés de 18 à 60 ans.

### Un appui sur mesure

L'équipe du SAVS/SAS s'adapte aux besoins de chaque accueilli, y compris dans les fréquences de contact (chaque semaine, une fois par mois ou au gré des sollicitations). Le champ d'action des professionnels est large, à l'image de la mission de la structure: écoute, appui technique, aide à la gestion du budget, ouverture à la vie sociale, apprentissage de la lecture, éveil culturel, sport, activités d'éducation populaire, camps de vacances... Dans la mesure du possible, l'accès aux clubs et structures extérieures est favorisé.

L'équipe est constituée d'une conseillère en économie sociale et familiale et de 4 animateurs socio-culturels, ainsi que d'une comptable et d'un chef de service. Le travail en réseau est primordial (médecins généralistes et psychiatres, travailleurs sociaux, services de tutelle, famille, bailleurs sociaux...)



## 2. LE SAVS-SAL ORSAC (Service d'accompagnement au logement)

Ce service accompagne les personnes sortant de milieu hospitalier (psychiatrique), de structure d'hébergement collectif ou du milieu familial, à acquérir l'autonomie nécessaire à la vie dans un logement autonome. L'orientation est décidée par la CDAPH. Une période de pré-orientation permet de s'assurer de l'adhésion de la personne au projet et d'évaluer ses capacités.

### Des pavillons collectifs à l'appartement personnel

Les accueillis du SAL résident d'abord dans des pavillons disposant de parties communes. Cette première étape peut durer un ou deux ans. L'étape suivante est l'occupation d'un studio (toujours géré par le SAVS/SAL et sous-loué), avant l'accès à un logement en gestion directe.

Le SAVS/SAS intervient dans la dernière phase de vie autonome.

Le SAL applique une grande souplesse dans les étapes d'hébergement et dans les durées. Autant de personnes, autant de solutions (y compris un tout premier accueil en pavillon collectif une ou deux nuits par semaine).

### Fiche d'identité

**Historique**  
Le service d'accompagnement et de soutien (SAVS/SAS) est créé en 1998, le service d'accompagnement au logement (SAVS/SAL) en 2007.

**Coordonnées**  
5 bis rue des Crêts  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. 04 74 21 49 79  
Tél SAL. 04 74 14 19 02  
sas@savsorsac.fr  
sal@savsorsac.fr

**Capacité d'accueil**  
SAVS/SAS : 60 places  
SAVS/SAL : 30 places

**Personnels**  
SAVS/SAS : 7 ETP  
SAVS/SAL : 8 ETP

**Budget**  
SAVS/SAS : 0,43 M€  
SAVS/SAL : 0,54 M€

